



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture

Mission interministérielle de coordination
Politiques interministérielles économie et environnement
Affaire suivie par Valérie Vilagos
Tél. : 04 70 48 33 05
valerie.vilagos@allier.gouv.fr

Moulins, le 13 juillet 2018

Relevé de conclusions

Commission de Suivi de Site (CSS) de l'activité de l'usine d'équarrissage SECANIM et du centre de valorisation énergétique LUCANE à BAYET

Réunion du 4 juillet 2018

* * *

Sous la présidence de M. SCHUFFENECKER, Secrétaire Général de la préfecture, s'est réunie la CSS pour laquelle étaient présents :

- M. Pierre COURTADON, Président du SICTOM Sud Allier
- Mme Sylvie THEVENIOT, directeur du SICTOM Sud Allier
- Mme Natacha EGIPPA, LUCANE
- M. Yohann PFEIFFER, LUCANE
- M. Frédéric VARJABEDIAN, SECANIM
- M. Richard POURROY, SECANIM
- M. Jean-Marc BUVAT, représentant LUCANE
- M. Joël BURGAT, représentant syndical SICTOM
- M. Yann THIEBAUT, DREAL Auvergne Rhône-Alpes
- M. Bernard DANIEL, Maire de Bayet
- M. Bernard DEVOUCOUX, Président CEN 03
- M. M. Joël BUVAT, FAPPMA
- M. René CHANAUD, France Nature Environnement Allier
- M. Daniel VIGIER, FRANE
- Mme Fabienne VALENTIN, MIC préfecture
- Mme Valérie VILAGOS, MIC préfecture.

Après un tour de table pour présenter les différents intervenants, le Secrétaire Général souhaite la bienvenue aux membres de la commission et laisse la parole à M. VARJABEDIAN pour la présentation du rapport d'activité de SECANIM.

1) Présentation du rapport d'activité 2017 de SECANIM

M. VARJABEDIAN présente le rapport pour SECANIM. L'année 2017 a été consacré à la poursuite de la rénovation de l'usine, très ancienne, pour assurer une sûreté du site et une sécurité sanitaire concernant la zone des produits valorisables.

Il indique que le périmètre de collecte a peu évolué depuis l'année passée. L'année 2017 a vu l'arrêt du centre de collecte au Puy.

En filière de catégorie 1, plus de 100 000 tonnes de matières ont été traitées sur le site, soit une stabilité par rapport à l'année précédente. Il a été extrait 26 000 tonnes de farine parties en incinération et cimenterie et près de 8 000 tonnes de graisses animales parties dans la filière biodiésel.

Il précise que le traitement a progressé cette année. Cela serait lié à une mortalité animale plus importante en 2016 et 2017.

En filière de catégorie 3, 83 000 tonnes de matières ont été traitées, ce qui a permis de produire 22 000 tonnes de farine et près de 18 000 tonnes de graisses.

Le volume sang a diminué par rapport à l'année passée.

En ce qui concerne les effluents liquides, 200 000m³ ont été traités. Ils proviennent de l'eau d'évaporation du site, des eaux de lavage provenant de différents centres de collecte et d'autres établissements, et d'unités de fabrication de biodiésel.

M. VIGIER souligne les difficultés de régulation par le traitement biologique entraînant des dysfonctionnements.

M. VARJABEDIAN confirme que le traitement des effluents aqueux a montré des dépassements des valeurs limites. L'usine a connu 4 périodes de défaillance du traitement de l'azote qu'il est difficile d'expliquer. La nitrification s'est arrêtée sans signe avant coureur. La recherche s'est orientée vers des toxiques qui seraient apportés par les eaux de lavage des différents sites ou des abattoirs. Cela s'est avéré infructueux.

M. DEVOUCOUX demande si les abattoirs, notamment en volailles, ont obligation de leur faire une déclaration de produits, dans le cas où ils feraient un traitement contre la salmonelle.

M. VARJABEDIAN indique qu'ils n'ont malheureusement pas obligation à le faire.

En ce qui concerne le traitement des effluents gazeux et le biofiltre, M. POURROY indique que les gaz du bassin tampon ont été confinés. L'étape supplémentaire concerne le renforcement de la captation d'air. Ce projet représente un coût de plus de 3M€.

SECANIM a eu l'autorisation du groupe de créer un nouveau biofiltre en plus du double biofiltre de 1000m² existant. Il sera mis en place en début d'année 2019.

Le bâtiment de chargement des protéines C3 a été reconstruit. Désormais, le bâtiment est fermé, ventilé, évitant ainsi la dissémination des farines dans l'air.

Les fosses de réception ont été couvertes et captées.

Les investissements 2018-2020 concernent :

- la fin de couverture des fosses de réception
- le projet d'amélioration de captation d'air
- la reconstruction du bâtiment principal d'exploitation (10M€)
- l'optimisation énergétique de la station d'épuration.

2) Présentation du rapport d'activité 2017 de LUCANE

Près de 50 000 tonnes de déchets ont été traitées contre 52 000 tonnes en 2016.

La quantité de DASRI est à peu près identique et représente 9,3 % du tonnage incinéré.

LUCANE a traité des ordures ménagères en provenance de l'usine d'incinération de Strasbourg. Il s'agit d'une opération ponctuelle pour répondre à un besoin d'urgence de traitement de déchets, suite aux travaux prolongés dans l'usine de Strasbourg.

LUCANE a également traité exceptionnellement des lixiviats en provenance du centre de stockage d'Ambert.

M. DEVOUCOUX souhaite savoir comment le produit est injecté.

Mme EGIPPA indique que la partie liquide est dépotée dans la citerne qui récupère l'eau de lavage des camions et, par un système de pompes, alimente les fours.

La quantité de mâchefers est également stable et en majorité valorisée en technique routière. Cependant, le site a eu des difficultés à faire valoriser les mâchefers en raison du manque de chantier et de la saturation de la plateforme.

M. VIGIER s'inquiète de l'absence d'analyse des dioxines bromées.

M. THIEBAUT répond que le ministère a engagé des tests sur des sites en France pour mesurer les dioxines bromées. À l'issue de cette phase de tests, le ministère proposera ou non d'introduire cela dans la réglementation en plus de la mesure des dioxines chlorées.

En ce qui concerne la valorisation énergétique, 109 000 MW ont été produits, 63 800 MW ont été revendus à SARVAL et 13 000 MW ont été auto-consommés sur le site. La performance énergétique est en hausse par rapport à l'année précédente, elle atteint 65 % en fin d'année.

Les contrôles réglementaires des rejets gazeux n'ont pas montré de dépassement des valeurs limites.

Sur l'année, elle précise que, sur les 7000 heures de fonctionnement, il y a eu seulement 2 heures de dépassement pour la ligne 1 et 12 heures pour la ligne 2, la limite réglementaire étant de 60 heures au global par an. Ces dépassements sont identiques à ceux de l'année antérieure.

L'analyse des dioxines dans le lait montre que les taux sont en deçà des seuils. Il en est de même pour les lichens, les sols et les légumes avec un taux très faible.

Mme EGIPPA présente les faits marquants en 2017.

LUCANE s'est engagé dans une démarche de réduction de la consommation énergétique et d'amélioration de la valorisation énergétique, dans le cadre de l'ISO 50001. Pour améliorer la performance énergétique, LUCANE a réalisé des travaux sur le traitement des fumées afin de réduire la consommation en électricité, en eau et en gaz tout en conservant la performance technique et environnementale du site. Les travaux engagés en 2017, concernent notamment le remplacement du lait à chaux par du bicarbonate, le remplacement

du laveur par un échangeur thermique ce qui permet de récupérer la chaleur dans les fumées. L'eau ainsi préchauffée, est réinjectée dans les chaudières.

Ces travaux ont permis de réduire l'usage d'électricité de 10 %, l'usage du gaz de 20 % et la production de REFIOM a baissé de 20 à 30 %.

3) Rapport de la DREAL

M. THIEBAUT indique que le rapport d'activité de LUCANE répond aux objectifs réglementaires fixés par son arrêté préfectoral. Les performances environnementales sont majoritairement conformes aux normes en vigueur. L'installation a un impact limité voire nul sur l'environnement.

Il a été constaté quelques dépassements sur les rejets d'eau pluviale.

Suite à une inspection en 2018 il a été demandé de mettre en place une meilleure délimitation des stocks de mâchefers avec un éventuel agrandissement de la plateforme. Des discussions sont en cours entre l'exploitant et le SICTOM pour en connaître l'issue.

M. COURTADON précise que le délégataire doit trouver une issue à ces produits. Le SICTOM Sud Allier peut, quant à lui, faire un rappel aux élus.

Des contrôles inopinés effectués en 2017 sur les rejets atmosphériques ont montré des résultats conformes.

Suite aux tests sur l'incinération de lixiviats non dangereux, LUCANE a obtenu une autorisation préfectorale pour accepter de façon pérenne, en petite quantité, des lixiviats.

En ce qui concerne SECANIM, des inspections ont eu lieu. La DREAL est en attente de réponse sur certains points.

Certains équipements sous pression n'étaient plus conformes à la réglementation. Aujourd'hui, le fonctionnement est normal.

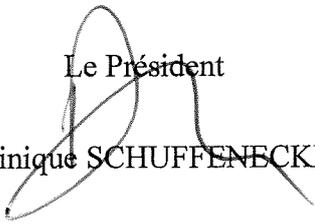
Il a été demandé de fournir le calcul actualisé des garanties financières. Ce dernier a été effectué, les garanties sont en attente de constitution.

Il rappelle enfin à l'exploitant que toute demande de modification de leur arrêté d'autorisation doit être faite avant le démarrage des travaux ; ce qui n'a pas été fait pour la démolition et la reconstruction du bâtiment de stockage des protéines animales en C3.

Le secrétaire général félicite les exploitants pour les progrès réalisés. Les investissements prévus devraient permettre d'améliorer encore les choses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président


Dominique SCHUFFENECKER